

**MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

=====

*Nombre de Membres*

*En exercice : 11*

*Présents : 10*

*Absent : 1*

*Qui ont pris part à la délibération : 10*

**SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020**

=====

L'an deux mil vingt et le 15 du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Véronique VIENOT, vice-présidente du CCAS.

**Présents** : Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET Conseillers municipaux - Mme MAIS - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

**Absent excusé** : M. VINCENT

**3 - INFORMATION RELATIVE A LA PRISE EN CHARGE DE FACTURES D'EAU**

Madame Véronique VIENOT, vice-présidente, informe les membres du conseil d'administration des problèmes financiers rencontrés par des administrés.

Afin de les soutenir et les aider à surmonter ces difficultés, Madame VIENOT, propose la prise en charge des frais de consommation :

- sur le fonds de solidarité de VEOLIA, pour 5 personnes  
pour un montant total de : **829.30 €**

- sous forme de chèques services VEOLIA pour 11 personnes :  
pour un montant total de : **600 €**

Le Conseil d'Administration délibérant,

- OUI l'exposé de Madame VIENOT, vice-présidente,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- CONSIDERANT la situation délicate des demandeurs,  
**PREND ACTE**
- De l'information qui leur a été donnée par Madame la vice-présidente relative à la prise en charge par chèques services ou sur le fonds de solidarité de VEOLIA des factures ci-dessus référencées d'un montant total de **1 429.30 €**.

Pour extrait conforme, le 16 décembre 2020.

Signé :  
Véronique VIENOT  
Vice-présidente